



www.justice.gouv.fr

DISPOSITIF DES « PORTEURS DE PAROLES »

**Ne laisser aucune victime de violences conjugales seule
Porter sa parole = Aider concrètement la victime
en la mettant en relation avec des professionnels spécialisés
RESPECTER SA VOLONTE**

Afin d'apporter un soutien et un accompagnement à des femmes (majeures ou mineures) victimes de violences conjugales (vivant en couple en étant mariées, en concubinage, pacsées ou séparées du mis en cause), il est apparu nécessaire de pouvoir mieux identifier les victimes en transmettant, avec son accord, quelques informations à des professionnels spécialisés qui vont pouvoir se rapprocher d'elle suivant la modalité de son choix et l'aider.

A adresser à :

scanné par mail à l'adresse pr.tgi-st-brieuc@justice.fr en mettant en titre « Porteur de parole »

« **Le porteur** » : Nom : Prénom :

informe qu'il/elle a reçu(e) les dires de :

« **La victime** » : Nom : Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Portable :

Qui me dit être ou avoir été victime de :

- violences physiques
- violences psychologiques
- violences sexuelles
- Menaces / Harcèlement
- être inquiète pour sa sécurité
- être inquiète pour ses enfants (nombre : âges(s) :)

De la part de :

« **Le mis en cause** » Nom : Prénom :

Adresse :

Portable :

Elle est d'accord pour être contactée confidentiellement par un service spécialisé dans l'aide aux victimes et les violences conjugales :

- pour en parler, faire le point et recevoir un soutien par une association spécialisée
- pour être contactée par un service de police ou de gendarmerie pour prendre un rdv
- pour bénéficier des conseils d'un avocat

Elle souhaite être contactée :

- Sur son portable par un appel
Éventuellement préciser les jours et horaires :
- Sur son portable par un texto
- Sur le portable d'une personne de confiance :
- Par courrier à son adresse
- Par courrier à une autre adresse :